

## CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 24 AOUT 2007

**Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence du Premier ministre, Dr. Navinchandra Ramgoolam, et a, entre autres:-**

1. pris note de la mission du Premier ministre, Dr Navinchandra Ramgoolam, à Lusaka en Zambie où il a participé au 27<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) les 16 et 17 août 2007. Il était accompagné, entre autres, du ministre des Affaires étrangères, du Commerce international et de la Coopération, M. M. Dulloo.

Le conseil a aussi pris note de la présence de tous les 14 Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la SADC.

Pendant le Sommet, les discussions ont porté sur les points suivants:

- (a) le renforcement de l'intégration régionale de l'économie dans la région de la SADC comme prévu dans le plan stratégique indicatif de développement régional de 15 ans, c'est-à-dire la zone de libre échange (2008), l'union douanière (2010), le marché commun (2015) et l'union monétaire (2016). Suivant les développements, il a été proposé de lancer la zone de libre échange de la SADC à la prochaine session qui se tiendra en Afrique du Sud en août 2008.
- (b) la conférence internationale de la SADC sur la pauvreté et le développement. Le Premier ministre a informé les participants au Sommet du progrès réalisé dans les préparatifs de la conférence internationale de la SADC sur la pauvreté et le développement prévue à Maurice en avril 2008. La conférence internationale au niveau du Sommet se tiendra le 20 avril 2008. Elle sera précédée d'une conférence consultative ministérielle avec les partenaires collaborateurs internationaux les 18 et 19 avril 2008. Cette conférence ministérielle aura pour thème: La zone de libre échange de la SADC : une stratégie régionale pour l'éradication de la pauvreté et pour le développement.

Le Premier ministre a aussi mis en relief d'autres points sur les retombées de la conférence, notamment:

- (i) une définition d'activités concrètes et mesurables dans des domaines spécifiques pour assurer un progrès effectif;
- (ii) la nécessité d'un mécanisme de suivi et d'évaluation de la pauvreté; et
- (iii) l'ébauche d'un plan d'action et d'un plan de mise en œuvre axés sur les résultats, décrivant une série d'activités dans les court, moyen et long termes, avec des objectifs très précis.

- (c) le développement infrastructurel pour l'intégration économique régionale qui constitue un élément essentiel pour la promotion du commerce intra-régional et le renforcement de la capacité manufacturière et de l'intégration économique.

Un des points intéressant particulièrement Maurice, et ayant obtenu l'approbation des participants, est une étude d'évaluation des besoins infrastructurels pour Maurice et Madagascar, qui tient compte des spécificités de chacun et des avantages comparatifs dans des secteurs tels le transport maritime et aérien, le tourisme et les TIC.

- (d) la situation économique et sociale dans les pays de la SADC. Le Sommet a pris note que le taux moyen de croissance dans la région de la SADC en 2006 a été de 5,7% comparé à 5,4% en 2005. L'on s'attend à ce que ce taux atteigne 7% en 2007.

Le Premier ministre, qui avait été mandaté lors du dernier sommet de la SADC pour mener des consultations avec le Président des Seychelles pour une éventuelle ré-admission de ce pays au sein de la Communauté, s'est vu à nouveau confier la tâche de convaincre les Seychelles d'accepter le nouveau montant proposé pour sa contribution comme membre.

A Lusaka, le Premier ministre a eu des discussions informelles avec les chefs d'Etat et de Gouvernement de Madagascar et de Zambie sur des questions d'intérêt bilatéral. Les discussions ont porté sur le commerce des produits de la pêche et du bétail de même que sur une collaboration dans les secteurs du sucre, du tourisme, du développement portuaire et de la douane. Il a aussi rencontré la communauté mauricienne vivant à Lusaka.

- 2. pris note des dispositions pour les admissions en Form I en 2008. Le nombre de collèges accueillant des élèves sur une base nationale passera de 9 à 12 en anticipation des demandes d'admission pour les collèges nationaux. Les 12 collèges sont:

- (i) Royal College Port Louis
- (ii) Droopnath Ramphul State College
- (iii) John Kennedy College
- (iv) Queen Elizabeth College
- (v) Mahatma Gandhi Form VI College
- (vi) Royal College Curepipe
- (vii) Sookdeo Bissondoyal State College
- (viii) Dr Maurice Curé State College
- (ix) Gaëtan Raynal State College
- (x) Port Louis State College
- (xi) Forest Side SSS
- (xii) Sir Abdool Raman Osman SSS

3. pris note que le ministère des Droits de la Femme, du Développement de l'Enfant, du Bien-être de la Famille et de la Protection des Consommateurs lancera, le 27 août 2007, un *Community Child Protection Programme* (CCPP) en vue de rallier les parties concernées s'occupant des enfants afin qu'elles offrent leurs services et leur soutien pour le renforcement de la protection de l'enfant et des programmes de développement.

Les objectifs principaux du CCPP sont:

- (a) de sensibiliser la population au problème d'abus d'enfants et de négligence et de violence contre des enfants;
  - (b) d'assurer que des mesures promptes et efficaces soient prises par rapport au cas d'abus d'enfants;
  - (c) d'encourager les gens à rapporter d'éventuels cas d'abus d'enfants;
  - (d) de promouvoir la participation de la communauté dans la prévention des cas d'abus d'enfants; et
  - (e) d'obtenir la participation de toutes les parties concernées pour la sécurité des enfants et la prévention d'abus.
4. donné son aval à la publication du document consultatif relatif à la proposition d'une législation sur l'insolvabilité. Ce document établit un nouvel ordre de classement pour les réclamations du créancier. Le principe sous-jacent est de mettre en place un cadre juste et cohérent et de doper le recouvrement d'impôts par les agences gouvernementales.

Les objectifs de cette proposition d'une législation sur l'insolvabilité sont:

- (i) d'entreprendre une réforme globale des procédures d'insolvabilité afin d'offrir une législation moderne et efficace qui sera conforme aux meilleures pratiques internationales;
- (ii) d'établir un équilibre de la protection des droits des débiteurs, des créanciers et des employés;
- (iii) de promouvoir le commerce honnête en encourageant une culture saine du crédit; et
- (iv) de mettre en place un système de recouvrement effectif pour permettre aux parties concernées de prendre des actions correctives en vue d'atténuer l'impact des difficultés financières.

5. pris note que, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le Programme des Nations unies pour l'Environnement a choisi le bureau national d'ozone de Maurice pour le prix de la mise en œuvre du Protocole en reconnaissance des contributions et du travail entrepris à Maurice pour la protection de la couche d'ozone.

Le conseil a aussi pris note que M. Sateaved Seebaluck, chef de cabinet au ministère de l'Environnement et de la National Development Unit, est récipiendaire du '*Technology and Economic Assessment Panel Champion Award*' en reconnaissance de ses contributions et de son travail pour la protection de la couche d'ozone.

En novembre 1992, Maurice a adhéré au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Depuis, plusieurs projets visant à la suppression progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ont été mis en œuvre, avec pour résultat l'élimination progressive des chlorofluorocarbures (CFC) en 2005, cinq ans avant l'échéance du Protocole. La suppression progressive dans le secteur privé, notamment dans les secteurs des aérosols et de la réfrigération, a été un bon exemple de collaboration entre les secteurs public et privé. Maurice a récemment obtenu des félicitations du comité de mise en œuvre du Protocole pour l'élimination progressive du tétrachlorure de carbone, substance susceptible d'appauvrir la couche d'ozone.

6. pris note que des règlements seront promulgués sous le *Tourism Authority Act* afin d'imposer une limite de cinq nœuds sur la vitesse des bateaux de plaisance dans des zones démarquées à Flic-en-Flac, Wolmar et Le Morne et de permettre l'opération des jet skis en dehors du lagon dans les régions de Trou aux Biches et de Flic-en-Flac.
7. pris note de la performance des athlètes mauriciens lors des 7<sup>e</sup> Jeux des Iles de l'Océan Indien qui se sont tenus du 9 au 19 août 2007 à Madagascar, où Maurice a obtenu un total de 177 médailles (36 or, 54 argent et 87 bronze) et s'est classé 3<sup>e</sup> après Madagascar et l'île de la Réunion.

Le conseil a également pris note que le ministère de la Jeunesse et des Sports, et le *Mauritius National Olympic Committee*, en collaboration avec toutes les fédérations sportives effectuera une évaluation post-Jeux. Les fédérations sportives seront appelées à revoir leur stratégie ayant trait à la préparation complète des athlètes pour des événements sportifs internationaux à l'avenir. Des actions appropriées seront également prises par rapport aux conflits persistants au niveau des comités d'administration des fédérations sportives, et qui ont eu des répercussions négatives sur le sport en général. Des amendements nécessaires seront aussi apportés au *Sports Act* afin de faire provision pour, entre autres, un mécanisme d'arbitrage plus flexible pour traiter plus vite de tels conflits.

Le conseil a également pris note que le ministère de la Jeunesse et des Sports va réajuster sa politique sportive afin de mettre davantage l'accent sur l'identification de nouveaux talents dans les collèges, de revoir la formation des jeunes athlètes par les fédérations sportives et de faire un suivi plus minutieux des athlètes de haut niveau. Un comité sous la présidence du ministre de la Jeunesse et des Sports veillera à la ré-orientation du sport à Maurice.

8. pris note que l'*Occupational Safety and Health Act* sera promulgué le 1<sup>er</sup> septembre 2007. Les objectifs de cette loi sont, entre autres, :
  - (i) de renforcer, consolider et mettre à jour la législation sur la sécurité et la santé au travail afin de l'adapter aux changements dans les conditions de travail des employés intervenus suite à l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux équipements;
  - (ii) de prendre des dispositions pour la protection des employés contre de nouveaux risques sur le lieu du travail provoquant une augmentation des maladies professionnelles et des maladies causées par l'utilisation au travail de produits chimiques et de substances dangereuses; et
  - (iii) d'élargir la portée de la loi existante afin qu'elle couvre la fonction publique et les corps paraétatiques.
9. pris note des retombées de la 12<sup>e</sup> réunion du forum régional de négociations (RNF) qui s'est tenue à Maurice du 1<sup>er</sup> au 3 août 2007 dans le cadre des négociations APE. Le forum s'est penché sur la liste des produits sensibles qui ne feront pas partie de l'accord commercial avec l'Ue en vertu de l'APE, sur l'échéance requise par les pays d'Afrique orientale et australe pour éliminer les tarifs sur les produits finis, le commerce des services et la facilitation du commerce et sur la protection commerciale.
10. pris note que suite à la signature entre Maurice et le Pakistan d'un accord d'échanges préférentiels lors de la récente visite du ministre du Commerce de la République islamique du Pakistan, des consultations bilatérales se tiendront à Maurice les 10 et 11 septembre 2007. Les discussions porteront sur des sujets ayant trait à des questions d'ordre régional et international de même que sur l'échange d'informations et d'expériences dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la formation du personnel diplomatique.

11. pris note que la *Regional Association 1* de l'Organisation météorologique mondiale, qui comprend les pays du sud-ouest de l'océan Indien, a retenu les noms suivants pour la saison cyclonique 2007-2008:

ARIEL	NUNGU
BONGWE	OFELIA
CELINA	PULANE
DAMA	QOLI
ELNUS	ROSSANA
FAME	SAMA
GULA	TUMA
HONDO	UZALE
INVAN	VONGAI
JOKWE	WARONA
KAMBA	XINA
LOLA	YAMBA
MARABE	ZEFA

*Government Information Service  
Prime Minister's Office  
Port Louis*

*24 août 2007*